E 2300 Paris, Archiv-Nr. 78

Der schweizerische Gesandte in Paris, A. Dunant, an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta

PB No. 4. Paris, 11 avril 1925 La chute du Ministère Herriot.

Ainsi que vous en avez été avisé téléphoniquement hier soir, le Sénat a mis fin par 156 voix contre 132 à la carrière ministérielle de M. Herriot. L'événement était attendu et mon dernier rapport politique vous y avait préparé.

Dès qu'il fut publiquement avéré que le gouvernement avait obligé la Banque de France à dépasser la limite légale de l'émission, la chute devenait inévitable. Le Président du Conseil se mit à en chercher lui-même l'occasion. L'autre jour, par exemple, il faisait une véritable tentative de suicide en posant la question de confiance au Luxembourg sur un chapitre tout à fait secondaire du budget de l'Instruction publique: le scrutin lui ayant donné une majorité de deux voix, que des rectifications de vote transformaient en minorité, il annonça qu'il s'en irait. M. Blum et les cartellistes de la Chambre l'obligèrent à un dernier effort.

Hier, dans le débat financier, l'attaque fut menée avec vigueur par M. François-Marsal et la déroute du cabinet achevée par une intervention de M. Poincaré. Ce dernier, qui avait toujours paru ménager son successeur, a été amené à le combattre sans merci en raison même de la tactique adoptée par le Maire de Lyon. Cette tactique consistait à faire peser sur les gouvernements antérieurs la responsabilité des actes reprochés au sien. MM. François-Marsal et Poincaré n'eurent pas de peine à démontrer que, tout au moins dans leurs rapports avec la Banque de France, ils n'étaient jamais sortis de la légalité, alors que le ministère Herriot, non content de violer la loi, avait encore cherché, pendant de longues semaines, à nier ou à dissimuler ses agissements.

Après neuf mois d'exercice du pouvoir, M. Herriot et ses collègues laissent à ceux qui prendront leur place une succession peu enviable au point de vue de la



situation intérieure. Malgré le blanc-seing qu'ils s'étaient habilement fait accorder par la Chambre, ils ont perdu au Sénat le minimum de confiance indispensable à quiconque veut gouverner; ce minimum, il sera difficile aux nouveaux ministres de le rétablir rapidement.

Que va-t-il se passer?

Si M. Doumergue faisait appel aux exécuteurs de M. Herriot, ceux-ci seraient exécutés à leur tour dès la première prise de contact avec la Chambre. La constitution d'un ministère de droite ou seulement «modéré» ne serait donc possible qu'au prix d'une dissolution et de nouvelles élections générales. Or, tout porte à croire que M. Doumergue cherchera, par tous les moyens, à éviter cette éventualité.

Il s'efforcera probablement de former une équipe capable à la fois de conserver une majorité au Sénat et de gouverner au Palais-Bourbon sans soumettre chacune de ses décisions à l'«imprimatur» des socialistes. Ce ne sera pas chose aisée. Peut-être allons-nous devant une période de tâtonnements et de crises fréquentes, période qui, en aggravant la nervosité du pays et le malaise financier, conduirait finalement à la dissolution.

Pour le moment, les regards continuent à se tourner vers MM. Briand, Painlevé, Clémentel, de Monzie et Loucheur. En écrivant ces noms, je ne pense pas à dresser la liste des futurs ministres, mais à vous indiquer quelques-unes des personnalités parmi lesquelles les faiseurs de pronostics désignent le futur président du Conseil.

Quant aux relations franco-suisses, je dois relever que le passage aux affaires de M. Herriot leur a été favorable, puisque nous avons pu signer avec lui le compromis des zones et, à la dernière heure, le traité d'arbitrage.